

Angle Av. My hassan 1er et Av. My Youssef - Rabat Tél : 06 60 10 26 84/85 - Fax : 05 37 70 58 85 05 37 70 89 37

www.ancfcc.gov.ma

Formalité	Pièces à fournir	Délais		Tarifs des droits
Tormanic		Etude de la demande	Réalisation	de Conservation Foncière
ENRÔLEMENT D'UNE RÉQUISITION	Originaux ou copies certifiées conforme des titres, actes et documents, de nature à faire connaître le droit de propriété et les droits réels existant sur l'immeuble; Autorisation administrative le cas échéant; Réquisition d'immatriculation portant signature de l'intéressé ou de son représentant (*); Copie de la carte nationale d'identité; Procuration le cas échéant; Repérage préalable effectué gratuitement par le service du cadastre suivant les indications du réquérant; (*) Formulaire délivré gratuitement par la conservation foncière.	2 jours maximum (Dépôt et paiement des droits)	12 mois	Droit de publicité
OPPOSITION TOTALE OU SUR DES DROITS INDIVIS	Déclaration de l'opposition: Soit aun niveau de la conservation foncière dès l'enrôlement de la réquisition d'immatriculation; Soit auprès de l'ingénieur Géomètre Topographe lors du bornage; Copie de la carte nationale d'identité; Procuration le cas échéant; Pièces appuyant l'opposition.	Dans la journée (Dépôt)		• Taxe judiciaire et droit de plaidoirie ou obtention de l'assistance judiciaire 160 DH
OPPOSITION PARTIELLE	 Déclaration de l'opposition partielle : Soit au niveau de la conservation foncière dès l'enrôlement de la réquisition d'immatriculation ; Soit auprès de l'ingénieur Géomètre Topographe lors du bornage ; Copie de la carte nationale d'identité ; Procuration le cas échéant ; Pièces appuyant l'opposition. 	Dans la journée ^(Dépôt)		Taxe judiciaire et droit de plaidoirie ou obtention de l'assistance judiciaire
CESSION TOTALE (L'ÉCHANGE, LE PARTAGE, LA CONSTITUTION DE DROITS RÉELS OU LE BAIL)	 Réquisition d'inscription datée et signée par l'intéressé le cas échéant; Acte de cession rédigé conformément à la réglementation en vigueur; Autorisation ou attestation administrative le cas échéant; Copie de la carte nationale d'indentité; Duplicata du titre foncier le cas échéant. 	Dans la journée	2 jours 3 jours	Droit réel ou autres : Droit ad-valorem :
CESSION PARTIELLE (VENTE, DONATION, ÉCHANGE) Morcellement ne nécessitant pas une opération sur le terrain ou pour lequel le plan est établi par un Ingénieur Géomètre Topographe agrée	 Réquisition d'inscription datée et signée par l'intéressé le cas échéant; Acte de cession rédigé conformément à la réglementation en vigueur; Autorisation de morcellement ou attestation administrative; Plan de morcellement; Récépissé de dépôt du dossier technique remis par le Service du Cadastre assorti du procès-verbal de bornage et de plan du lot ou de la parcelle à distraire; Copie de la carte nationale d'identité; Duplicata du titre foncier le cas échéant. 	Dans la journée	2 jours (Délivrance du certificat de propriété) 7 jours (Délivrance du duplicata)	- Droit ad-valorem: • Droit de mutation
CESSION PARTIELLE (VENTE, DONATION, ÉCHANGE) Morcellement nécessitant une opération sur le terrain et pour lequel le plan est établi par l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie	 Réquisition d'inscription datée et signée par l'intéressé le cas échéant; Acte de cession rédigé conformément à la réglementation en vigueur; Autorisation de morcellement ou attestation administrative; Plan de morcellement; Copie de la carte nationale d'identité; Duplicata du titre foncier le cas échéant. 	Dans la journée	2 jours (Délivrance du certificat de propriété) 2 mois (Délivrance du duplicata)	- Droit ad-valorem: • Droit de mutation
DÉVOLUTION SUCCESSORIALE	 Réquisition d'inscription datée et signée de l'ayant-droit faisant état des noms complets des héritiers et ayants droit et leur état civil; Acte de filiation assorti des actes de legs le cas échéant; Certificat de décès; Copie de carte natioanle d'indentité ou extrait d'acte de naissance pour chaque héritier; Duplicata du titre foncier le cas échéant. Pour les étrangers: Acte authentique; Certificat de coutume délivrée par l'Ambassade ou le Consulat concerné; Certificat de décès; Copie de carte d'identité ou extrait d'acte de naissance pour chaque héritier; Duplicata du titre foncier le cas échéant. 	Dans la journée	2 jours (Délivrance du certificat de propriété) 3 jours (Délivrance du duplicata)	Droit fixe (par propriété)100 DH
SAISIE, COMMANDEMENT ET INTERVENTION A SAISIE	Ordonnance ou procès-verbal émanant du tribunal compétent.	Dans la journée		GRATIS
HYPOTHÈQUE	 Réquisition datée et signée par l'intéressé ; Acte d'hypothèque rédigé conformément à la réglementation en vigueur ; Duplicata du titre foncier le cas échéant. 	Dans la journée	2 jours (Délivrance du certificat de propriété) 3 jours (Délivrance du duplicata)	- Droit ad-valorem : • Jusqu'à 250.000 dhs

Formalité	Pièces à fournir	Délais		Tarifs des droits
		Etude de la demande	Réalisation	de Conservation Foncière
MAINLVÉE D'HYPOTHÈQUE	 Réquisition datée et signée par l'intéressé; Acte d'hypothèque rédigé conformément à la réglementation en vigueur; Duplicata du titre foncier le cas échéant. 	Dans la journée	3 jours (Délivrance du duplicata)	– Droit fixe (par propriété)500 DH
DÉPÔT DU DOSSIER DE LOTISSEMENT ET ÉTABLISSEMENT DES TITRES FONCIERS PARCELLAIRES	 Réquisition datée et signée par l'intéressé; Récépissé de dépôt du dossier technique remis par le service du cadastre; Autorisation de lotir; Plan autorisé ne varietur de lotissement; Procès - verbal de réception provisoire des travaux; Cahier des charges; Le procès - verbal de bornage du lotissement; Plan d'ensemble de lotissement; Plan pour chaque lot; Duplicata du titre foncier le cas échéant; Approbation de créancier hypothécaire pour la division et établissement des titres fonciers parcellaires le cas échéant. 	7 jours	15 jours (Délivrance des certificats de propriété 1 mois (Délivrance du duplicata)	1 - Dépôt de lotissement : 1- Plan établi par l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie : - Droit fixe (par lot ou par fraction privative)
MISE EN CONCORDANCE DU PLAN AVEC L'ETAT DES LIEUX	 Réquisition d'inscription datée et signée par l'intéressé; Récépissé de dépôt du dossier technique remis par le service du cadastre; Procès - verbal de mise en concordance; Plan de mise en concordance; Copie de l'autorisation de construire; Copie du plan d'architecture approuvé (ne varietur; Duplicata du titre foncier le cas échéant. 	Dans la journée	3 jours (Délivrance du duplicata)	- En cas de construction, d'accroissement ou de plantations : - Droit ad valorem
DÉPÔT DE RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ ET ÉTABLISSEMENT DES TITRES DE FRACTION PRIVATIVES DANS LE CADRE DE LA COPROPRIÉTÉ DES IMMEUBLES BÂTIS	 Réquisition d'inscription datée et signée par l'intéressé; Récépissé de dépôt du dossier technique remis par le service du cadastre; Règlement de copropriété signé par le propriétaire; Procès - verbal descriptif de division; Plan topographique de copropriété pour chaque partie privative et pour chaque niveau y compris la terrasse; Duplicata du titre foncier le cas échéant. Approbation de créancier hypothécaire pour la division et établissement des titres fonciers parcellaires le cas échéant. 	7 jours	15 jours (Délivrance des certificats de propriété 20 jours (Délivrance du duplicata)	1 - Dépôt de règlement de copropriété : 1- Plan établi par l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie : - Droit fixe (par lot ou par fraction privative)
FUSION D'IMMEIBLE	 Réquisition d'inscription datée et signée par l'intéressé; Récépissé de dépôt du dossier technique remis par le service du cadastre; Procès-verbal de fusion; Plan de fusion; Copie de la carte nationale d'identité; Duplicata du titre foncier le cas échéant. 	Dans la journée	2 jours (Délivrance des certificats de propriété 10 jours (Délivrance du duplicata)	Droit fixe (par propriété à fusionner) 1000 DH
CERTIFICAT DE PROPRIETE	 Réquisition datée et signée par l'intéressé portant références foncières ; Copie de la carte nationale d'identité. 	Dans la journée	Dans la journée	Droit fixe (par propriété)100 DH
CERTIFICAT SUR RÉQUISITION D'IMMATRICULATION	 Réquisition datée et signée par la intéressé portant références foncières; Copie de la carte nationale d'identité. 	Dans la journée	2 jours	Droit fixe (pour chaque certificat)
CERTIFICAT SURTITRE FONCIER EN SUITE D'INSCRIPTION	 Réquisition datée et signée par l>intéressé portant références foncières ; Copie de la carte nationale d'identité. 	Dans la journée	2 jours	Droit fixe (pour chaque certificat)100 DH
CERTIFICAT DE NON INSCRIPTION SUR LE LIVRE FONCIER	 Réquisition datée et signée par l'intéressé; Déclaration sur l'honneur; Attestation de non imposition délivrée par le service des impôts compétent; Copie de la carte nationale d'identité. 	Dans la journée	24 heures	Droit fixe (pour chaque certificat)100 DH
ETABLISSEMENT D'UN NOUVEAU DUPLICATA (EN CAS DE PERTE, DE VOL OU DE DESTRUCTION TOTALE)	 Réquisition datée et signée par le détenteur du duplicata; Procuration le cas échéant; Copie de la carte nationale d'identité. Déclaration de perte ou de vol auprès des autorités compétentes; Exemplaire du journal quotidien national où est insérée la déclaration de perte ou de vol. 	Dans la journée	1 mois et demi	Droit de publicité
COPIE D'ACTES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS AUX DOSSIERS FONCIERS	 Réquisition portant référence foncière, désignant les documents requis, datée et signée par l'intéressé; Copie de la carte nationale d'identité. 	Dans la journée	1 heure	Droit par page (Toute page commencée étant due en entier25 DH
COPIE DES PLANS FONCIERS	 Réquisition portant référence foncière datée et signée par l'intéressé; Copie de la carte nationale d'identité. 	Dans la journée	2 heures	Droit fixe
CONSULTATION SUR PLACE DES DOCUMENTS FONCIERS	 Réquisition portant référence foncière datée et signée par l'intéressé; Copie de la carte nationale d'identité. 	Dans la journée	1 heure	• Droit fixe (par dossier)50 DH